DH LES SPORTS+

Retournement de situation au Corto: "le centre pour jeunes autistes peut rester ouvert au-delà de cette semaine", dit la justice!

À Charleroi, le centre de jour pour autistes Le Corto peut poursuivre ses activités thérapeutiques au-delà de cette semaine. Retour sur un coup de théâtre, où le Corto a gagné sa première bataille contre l'AVIQ. Mais pas la guerre.

Didier Albin

Publié le 08-04-2024 à 09h58

Enregistrer



Pas rassurés des conditions dans lesquelles le GHdC va pouvoir poursuivre la mission du Corto, des parents ont refusé de transmettre le dossier médical de leurs enfants. ©Ar.D.A.

31 Partages

C'est une tuile pour l'AViQ, l'agence wallonne pour une vie de qualité. Une tuile qui plonge (un peu plus) les familles d'enfants atteints de troubles autistiques dans l'insécurité, l'inquiétude pour l'avenir de leurs enfants : dans un jugement signifié vendredi par le tribunal du travail du Hainaut statuant en référé, la décision de l'AViQ de mettre unilatéralement fin au financement des

activités du Corto < https://www.dhnet.be/regions/charleroi/2024/01/03/mont-sur-marchienne-le-centre-daccueil-pour-enfants-le-corto-perd-son-agrement-le-futur-de-linstitution-est-incertain-RWIGLHHZMVEKLAUXVLZHTSKHZA/ > , un centre de jour pour enfants autistes installé à Mont-sur-Marchienne, a été suspendue.
En résumé, le délai de trois mois de préavis laissé à l'institution pour stopper sa mission est jugé insuffisant. Le jugement fait également mention du caractère unilatéral de cette décision.

Une autre action devant le conseil d'État avait été introduite par le Corto. Selon nos informations, l'auditeur se serait déclaré incompétent pour statuer dans ce dossier, laissant le champ libre au tribunal du Travail. La suspension prononcée en référé ne vaut que jusqu'à la date du jugement de fond, attendue le 23 avril. D'ici là, le Corto va donc pouvoir continuer à accueillir ses jeunes patients.

→ À lire aussi
La situation au Corto inquiète des parents, qui veulent laisser leurs enfants dans leurs habitudes

Du moins ceux que leurs parents n'auront pas inscrits dans le nouveau centre de jour pour autistes du Grand Hôpital de Charleroi à Gosselies. Comme nous l'a confirmé le directeur général du GHDC Gauthier Saelens, *"nous avons obtenu notre agrément de l'AViQ le 2 avril dernier. Notre structure ouvre ses portes comme prévu ce lundi 15, le personnel s'active aux derniers préparatifs. Pour nous tout est en ordre."* L'agrément porte sur 28 places comme au Corto. Si bien que les familles vont devoir faire un choix cette semaine pour leurs enfants, dans un contexte compliqué. Les maintenir au Corto pour ne pas les déraciner constitue en effet un risque, lié au jugement à venir : celui de ne pas retrouver de place dans la nouvelle structure du GHdC qui ne garantit les priorités d'inscription que jusqu'à fin de semaine. Mais les déménager est un arrachement, d'autant si les activités du Corto se prolongent.

Pour le président du Corto Antonio Mascia, *"c'est certainement un gâchis thérapeutique qui plonge les familles dans le désarroi le plus total, pour ne pas dire le chaos. Nous regrettons que l'AViQ ait toujours refusé le dialogue. Certains de nos soignants ont quitté notre centre de jour mais nous restons en capacité de remplir notre mission. Nous croyons en l'avenir du Corto qui mène un travail extraordinaire depuis plus de 50 ans."*

→ À lire aussi
La fin du Corto à Mont-sur-Marchienne? "Abandon et désarroi dans les familles"

L'AVIQ prend acte de la décision du tribunal. Selon sa porte-parole, Lara Kotlar, une visite d'inspection datant du 5 avril (vendredi dernier) a constaté que le Corto ne remplissait plus les contingences de sa convention. À ce jour, l'AVIQ dit avoir enclenché toutes les démarches pour que les choses se passent bien.